

GROUPE DE TRAVAIL ENTREPRISES & QUARTIERS »

**« SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE
EN
TERRITOIRES SENSIBLES »**

14 DECEMBRE 2006

**(Rencontre organisée par l'IMS en collaboration avec la Caisse des Dépôts et des
Consignations)**

INTRODUCTION PATRICIA CHARRIER

(Responsable du pôle Entreprises & Quartiers)

Patricia CHARRIER, introduit la matinée, remercie l'entreprise GENERALI pour son accueil et présente brièvement les activités du Pôle Entreprises & Quartiers. Elle rappelle l'objectif du pôle, à savoir l'accompagnement de l'implication des entreprises dans les quartiers sensibles.

1) Le Programme EQ : une réponse aux enjeux de votre entreprise

- Mettre en musique de votre politique diversité
- Répondre à vos enjeux RH : métiers en tension, mauvaise image des métiers, pyramide des ages élevée, diversification et élargissement des sources de recrutement
- Vous aider à ancrer davantage votre entreprise sur son territoire
- Fédérer vos salariés autour de projets communs
- Répondre à des contraintes légales : rapport NRE, clause d'insertion dans les marchés publics.

2) Les quatre axes de travail du Pôle

- Un territoire pilote «Plaine Commune » (Huit communes autour de St Denis - 93) où sont testées des actions très innovantes (notamment sur la création d'activité)

- Une démarche de déploiement national du Programme sous forme de Clubs « Entreprises & Quartiers ». Chaque Club, regroupant des entreprises de l'IMS, est animé par le Pôle qui les accompagne dans la mise en œuvre de réponses concrètes à leurs enjeux. Les premiers territoires concernés sont Marseille, Bordeaux et Lorient
- Des actions concrètes à la demande d'une entreprise en fonction de ses enjeux. Par exemple, montage, animation et suivi d'un cycle de conférences métiers auprès de jeunes peu qualifiés avec une entreprise du bâtiment ayant de forts enjeux RH
- Des Groupes de Travail et des publications (sous forme de repères pour agir)

3) Un groupe de travail sur le soutien à la création d'activité dans les quartiers, pourquoi ?

UN DOUBLE CONSTAT

D'après un sondage IFOP du 29 mars 2006, 50% des jeunes des quartiers souhaitent créer leur activité et par ailleurs, de nombreux enjeux incitent les entreprises à s'impliquer dans les territoires sensibles.

Soutenir la création d'activité dans les quartiers c'est :

❖ Répondre à des enjeux socio-économiques

- Gérer les mutations économiques et contribuer à la revitalisation de son territoire
- S'ouvrir sur son environnement et développer un meilleur ancrage territorial (légitimité à exercer, développement d'un réseau de partenaires institutionnels, privés ou associatifs,...)
- Contribuer à la baisse du chômage

❖ Répondre à vos enjeux RH et enjeux d'image

- Contribuer à la gestion de vos restructurations
- Faciliter la reconversion professionnelle de vos salariés
- Fédérer vos salariés autour de valeurs fortes (mécénat de compétences)
- Faire évoluer l'image de l'entreprise auprès des clients, collectivités locales, syndicats...
- Etre identifié comme un acteur de l'emploi actif sur son territoire (particulièrement pour les entreprises qui ne sont pas en phase de recrutement direct)

Et plus globalement, le soutien à la création d'activité participe à sa politique de Responsabilité Sociale

GLOSSAIRE

Les couveuses d'entreprises et d'activité sont un nouveau dispositif d'aide et de conseil aux porteurs de projet qui s'intègrent et complètent ceux déjà existants. Outils d'apprentissage et de test pour les candidats à l'entrepreneuriat, elles sont soutenues par le ministère du travail et les collectivités locales. Elles sont l'outil idéal pour permettre aux porteurs de projet de faire l'apprentissage du métier d'entrepreneur, grâce à :

- La mise en situation réelle de leur activité économique , dans un cadre juridique de transition (le Contrat d'appui au Projet d'entreprise)
- Un encadrement pédagogique adapté à la préparation et au démarrage de l'activité

Elles permettent donc de tester une activité avant l'immatriculation. Le chiffre d'affaire d'une activité abritée par une couveuse est entièrement reversé à cette dernière qui n'est pas, par ailleurs forcément un lieu physique.

Une pépinière d'entreprises est "une structure d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprise. La pépinière est un outil de développement économique local. Elle offre un soutien au porteur de projet et au créateur d'entreprise jusqu'au développement de l'entreprise, et son insertion dans le tissu économique." (Définition AFNOR)

C'est un lieu physique qui abrite des entreprises déjà immatriculées.

INTERVENTION DE ROSE MEUNIER

(Responsable de programme au département Territoires et Partenariats de la Caisse des dépôts et Consignations)

Après une rapide présentation de la CDC, Rose Meunier s'attache plus particulièrement à développer le rôle de la CDC dans le soutien à la création d'activité dans les territoires sensibles.

1) Rôle de la CDC en matière de soutien à la création d'activité

- Aider les collectivités à rendre les territoires sensibles plus attractifs pour les entreprises et compétitifs (qualité résidentielle, offre immobilière et foncière adaptées, services aux entreprises etc.)
- Faire l'interface entre les différents acteurs du territoire

- Aider les entreprises et les collectivités locales à créer un tissu entrepreneurial sur leur territoire
- Développer le potentiel de création d'activité en partenariat avec les grands réseaux d'aide à la création : élaboration de stratégie et adaptation de moyens
- Agir sur les facteurs de croissance de l'entreprise, accélérer la production et la circulation des richesses (prêts participatif de développement, mise en réseau des entreprises, conseil stratégique etc...).

2) Attente de la CDC vis-à-vis des entreprises

Rose MEUNIER rappelle que les entreprises ont des compétences qui pourraient contribuer à renforcer l'action des réseaux d'aide à la création d'activité. La CDC encourage le développement de collaborations entre les entreprises et ces réseaux et plus particulièrement dans les territoires sensibles, véritables lieux d'incubation de nouvelles pratiques et de nouveaux partenariats ; expérimentations à décliner ensuite sur de nouveaux territoires.

INTERVENTION D'ANDRE LETOWSKI

Agence Pour la Création d'Entreprises

(Responsable des analyses et des études, Directeur de l'Observatoire)

André LETOWKI présente une synthèse de la très récente étude commandée à l'APCE¹ par la Caisse des Dépôts et Consignations sur « Les nouveaux établissements et le parc d'établissements dans les Zones Franches Urbaines en 2004 ». relative à la création d'activité dans les quartiers sensibles comparée au reste du territoire national ». La définition de territoires sensibles ne correspondant pas à un territoire administrativement défini, la situation de ces derniers en matière de création d'activité a été appréciée à travers l'observation des Zones Franches Urbaines (ZFU). Cette étude est tirée du fichier Sirene 2004 de l'INSEE :

SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

De façon générale, les profils des nouvelles TPE sont très hétérogènes. En effet, ils dépendent du milieu familial des créateurs, de leur situation professionnelle antérieure, de leur implantation géographique. De plus, les clients de la plupart de ces TPE sont des particuliers, ce qui leur confère des profils différents des autres entreprises.

¹ L'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises) est une association ayant pour objectif de promouvoir la création d'activité.

1) Le profil des créateurs

- 60% d'entre eux sont d'anciens ouvriers et employés
- 20% sont des cadres et agents d'encadrement
- 35 à 40 % des créateurs viennent du chômage (plutôt de courte durée que de longue durée)
- Plus de la moitié des créateurs est issue d'entreprises de moins de 10 salariés.
- Les $\frac{3}{4}$ des nouveaux créateurs dirigent seul leur entreprise
- La moitié des nouveaux entrepreneurs créent sur leur lieu de vie
- Les $\frac{2}{3}$ viennent d'une famille entrepreneuriale (on reproduit ce qu'on a vu faire)
- 60% des nouveaux dirigeants ont réuni moins de 8000 euros de capitaux.

2) Le profil des entreprises

Les secteurs les plus représentés sont :

- 1- le commerce de détail (vente sur les marchés, restauration rapide,...)
- 2 - la construction, plus particulièrement la maçonnerie
- 3 - Le service aux entreprises et aux personnes
- 4 - Le commerce de gros et le courtage
- 5 - la santé
- 6 - le transport

3) Les motivations des créateurs

- Etre indépendant et assurer son propre emploi pour 60% des créateurs.

Il est intéressant de noter que ces motivations ont un caractère culturel. En effet, aux USA les motivations relèvent plutôt de l'envie d'être manager, leader ou encore d'une envie de développement exponentiel d'une activité.

SPECIFICITES EN ZONE FRANCHE URBAINE

Toute entreprise de moins de 50 salariés qui s'installe en ZFU bénéficie d'exonérations de charges et d'exonérations fiscales pendant 5 ans (mesure applicable jusqu'en 2011).

Il existe aujourd'hui 152 ZFU pour 44 en 1998. (voir site du ministère de l'emploi et de la cohésion sociale : <http://www.travail.gouv.fr/>)

1) Une densité faible en établissements existants pour 10 000 habitants:

- La densité moyenne en établissements, comme en entreprises est nettement moins favorable que celle des unités urbaines auxquelles appartiennent les ZFU observées, et que celle de la

France puisque les ZFU n'ont que 319 établissements contre respectivement 555 et 494 dans les 2 autres espaces (plus de 50% en plus) ; le décalage est un peu moins important pour la densité en entreprises.

- La densité moyenne des immatriculations d'établissements de l'année 2004, intégrant les transferts, est par contre plus proche de celle des unités urbaines et de la France (72 contre 93 et 80)
- Les décalages sont plus importants dans les activités de pôles d'attraction des consommateurs ; on y trouve notamment les activités de coiffure/soins du corps, la restauration et l'hôtellerie, les activités artistiques, récréatives et sportives et l'immobilier. Par contre, quelques activités ne présentent pas ou peu de décalage en densité; il s'agit de la construction, des transports et de la santé.

2) Spécificités des activités en ZFU :

- Au sein des immatriculations, les créations pures et les transferts notamment d'entreprises sont plus fréquents que dans les 2 autres espaces observés.
- **Certains groupes d'activités sont plus fréquents tels la construction et les transports** en ce qui concerne les immatriculations et la santé en ce qui concerne les transferts ; par contre, les services aux personnes (coiffure et soins du corps, activités artistiques...) et hôtellerie/ restauration sont nettement moins présentes, aux cotés d'activités plus typées de centre ville (agences immobilières, commerces spécialisés). La maçonnerie représente 31 % de créations d'entreprises (contre 20% hors ZFU), alors que les métiers plus techniques tels que l'électricité ou la plomberie sont nettement moins présents.
- Une observation plus fine des activités montre la fréquence de certaines activités de moindre qualification en termes de métier, telle la maçonnerie (et peu les métiers plus techniques d'électricité, plomberie...) ou la vente sur les marchés dans le groupe du commerce détail ou encore la restauration rapide dans l'activité hôtel/café/restaurants (gardiennage, nettoyage de locaux, traduction...) sont plus présents que les services d'assistance et de conseil. On retrouve ces mêmes tendances chez les créateurs étrangers.
- Ceci étant, la nature des immatriculations (création, reprise, transfert) varie selon l'activité au regard de sa clientèle (fonds de commerce, clientèle d'entreprises ou de particuliers...) ; ainsi les créations pures sont très concernées par la construction, les fonds de commerce par la reprise, les services aux entreprises et aux particuliers et l'industrie par les transferts.

3) L'apport des mesures prises en faveur des ZFU est plus que visible :

- Les immatriculations d'établissements, et plus particulièrement d'entreprises, sont en densité pour 10 000 habitants, proches de ceux des autres espaces observés, alors que les densités des établissements étaient nettement plus faibles avant les mesures prises en faveur des ZFU. De plus, le taux de renouvellement des établissements est plus favorable que dans les 2 autres espaces géographiques. La dynamique de la création ou du déplacement des entreprises est sans conteste à l'œuvre.
- Les transferts sont conséquents, notamment dans les professions réglementées (comptabilité, activités juridiques, activités de santé...); ces activités, nécessaires aux besoins des populations, ne bénéficient que très peu d'aides publiques ; les exonérations attribuées du fait de la localisation des entreprises en ZFU sont pour elles une opportunité. *Rose Meunier fait alors remarquer que « l'effet d'aubaine » souvent reproché aux entreprises transférant leur activité en ZFU est à relativiser car l'origine de la plupart de ses transferts tient au coût de plus en plus élevé de l'immobilier.*
- Le fait d'être employeur au démarrage ou par la suite, est lui aussi plus fréquent
- Les sièges sociaux y sont plus nombreux.

Pour en savoir plus : Agence Pour la Création d'Entreprises. www.apce.com/

PRESENTATION DES RESEAUX D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES

INTERVENTION DE GYL COPPEY

FRANCE INITIATIVE RESEAU

(Adjoint au Délégué Général)

France Initiative Réseau (FIR) est un réseau de 236 Plates-formes d'Initiatives Locales (PFIL) réparties sur 360 points d'accueil sur le territoire national avec pour but d'intervenir en faveur des créateurs et repreneurs d'entreprises ayant un projet viable et qui manquent de fonds propres pour mobiliser un prêt bancaire. L'engagement de FIR dans un projet de création est un déclencheur au prêt bancaire mais ne s'y substitue pas.

De plus, FIR noue des liens de coopération avec toutes les structures nationales d'appui à la création d'entreprises afin de :

- favoriser la cohérence et la complémentarité des interventions publiques et privées
- faciliter l'orientation des nouveaux créateurs dans leur démarche de création.

France Initiative Réseau est certifié ISO 9001 version 2000.

1) L'aide financière

- Le profil des entreprises soutenues : les TPE ont un plan de financement au démarrage de 15 000 à 300 000 euros.
- La fourchette moyenne d'un prêt est de 3 000 à 15 000 euros mais peut aller jusqu'à 38 000 euros. Ce sont des prêts d'honneur à taux zéro et sans garantie personnelle.
- France Initiatives Réseau gère d'autres aides financières du type des avances remboursables des collectivités locales.

La décision d'aide est prise en comité d'agrément composé d'entreprises, de banques, d'experts afin de valider l'adéquation homme/projet/territoire.

2) Le suivi du nouveau créateur

FIR assure ensuite un suivi du nouveau créateur par :

- l'accompagnement du jeune entrepreneur par un chargé de suivi de la PFIL (Plates-formes d'Initiatives Locales) qui assure un suivi technique (tableau de bord,..).
- le parrainage du jeune entrepreneur par un dirigeant d'entreprise ou un cadre de direction qui bénéficie ainsi de l'expérience de son parrain, de sa notoriété et de son réseau relationnel.

3) Quelques chiffres

- 13 600 projets montés en 2005
- 10 900 projets financés
- 71,1 milles d'euros de prêts d'honneur engagés
- Un taux de remboursement des prêts à 96 %
- Une pérennité à 3 ans de 84 %
- 23 600 emplois directs générés

Mais aussi :

- 700 permanents répartis sur les 360 points d'accueil
- 12 200 bénévoles pour la plupart du monde de l'entreprise, dont 2750 nouveaux parrains en 2005

4) Les appuis spécifiques aux entreprises créées ou reprises dans les « quartiers »

Afin de s'adapter à la spécificité des quartiers sensibles et d'être plus proche des nouveaux créateurs de ces territoires, FIR a mis en place

- Des systèmes d'accueil dans les quartiers et au sein des maisons de l'emploi
- Des outils de financement et d'appui post création spécifiques pour ces territoires
- Des actions visant à encourager l'esprit d'entreprise

Pour en savoir plus vous pouvez contacter :

Gyl COPPEY France initiative : Tel : 01 40 64 10 25 gcoppey@fir.asso.fr

Site : <http://www.fir.asso.fr/>

INTERVENTION D'HELENE COCHET

RESEAU DES BOUTIQUE DE GESTION

(RBG)

(Chef de projet)

Le Réseau des Boutiques de Gestion a pour but de donner à chacun le droit et les moyens de l'initiative économique et de promouvoir l'émergence d'un développement économique et social local équilibré. Il est au service :

- des porteurs de projet d'activité économique
- des jeunes entreprises et associations
- des acteurs du développement économique et social des territoires.

Il se différencie des autres réseaux par sa mission d'accompagnement et de structuration des projets de création et les créateurs dans une logique d'adéquation projet/personne et non de financement. Les boutiques de gestion ont pour rôle « d'apprendre à créer », elles ont donc aussi un rôle pédagogique.

1) Le Réseau des Boutiques de Gestion (RBG)

Naissance du Réseau des Boutiques de Gestion et de la Charte « Initiative et Solidarité » en 1980 suite à la création en 1979 des 3 premières Boutiques de Gestion à Caen, Paris et Lille. Aujourd'hui :

- 63 Boutiques de Gestion réparties sur 400 points d'accueil
- 800 salariés
- 700 bénévoles

2) Le projet du RBG : la Charte Initiative et solidarité

La sensibilisation, l'émergence de projets

- Présenter la réalité de la création d'activité aux publics éloignés de cette problématique
- Aider au développement de la créativité et à la formulation de projets

L'accueil et l'accompagnement

- Valider ou pas la cohérence personne - projet
- Faire comprendre le métier de chef d'entreprise,
- Étudier la faisabilité du projet,
- Faire connaître les partenaires de la future entreprise
- Donner les clefs pour une décision (créer ou pas, comment) mesurée.
- Proposer au besoin le passage en couveuse

Le suivi après création

- Favoriser et maîtriser le développement de son activité
- Maîtriser le métier de chef d'entreprises
- Animer des réseaux de créateur, créer des dynamiques sur les territoires
- Animer des pépinières d'entreprises

3) Les résultats

- 60 118 porteurs de projets accueillis
- 38 236 porteurs de projets accompagnés individuellement
- 8 006 porteurs de projet inscrits à des modules collectifs
- **11 296 entreprises créées ou reprises (+4% / 2004)**
- **13 330 nouveaux emplois**
- 9 773 chefs d'entreprise accompagnés dans le développement de leurs activités

4) Les publics

- 60% sont des demandeurs d'emploi de moins d'un an
- 29% sont des demandeurs d'emploi longue durée
- 9% sont des salariés
- 35% sont des femmes
- 11% sont des travailleurs handicapés
- 10% sont des créateurs issus des quartiers « politique de la ville »

4) Les entreprises créées

- 69% d'entreprises individuelles
- 21% de SARL
- 9% de EURL

- 41% dans le commerce
- 16% dans le service aux particuliers
- 15,5% dans le service aux entreprises
- 15% dans le BTP

Pour en savoir plus : <http://www.boutiques-de-gestion.com/>

INTERVENTION DE SEBASTIEN CHAZE

ADIE

(Coordinateur quartiers)

L'ADIE aide des personnes exclues du marché du travail qui n'ont pas accès au crédit à créer leur entreprise et leur propre emploi. Le réseau a été créé en 1989 par Maria NOWAK, qui a adapté à la France le principe du **microcrédit** et a pour seul but de servir le plus de micro entrepreneurs possible en proposant des services financiers et non financiers correspondant à leurs besoins.

Cette aide se traduit par :

- un micro crédit (moyenne 2600 € sur 18 mois),
- un accompagnement du créateur, démarche tout à fait indispensable à la réussite du projet.

L'Adie intervient sur l'ensemble du territoire français, y compris les DOM-TOM

- 22 délégations régionales, 110 antennes et 380 permanences implantées notamment dans les quartiers sensibles
- L'Adie est présente sur 88 territoires de la politique de la ville
- 300 salariés et 1000 bénévoles permettent une action sur le terrain à proximité des demandeurs

1) L'Accompagnement et le suivi : des facteurs clés de succès

- un dossier est monté par chaque créateur, avec l'aide d'un conseiller de l'Adie
- ce dossier est présenté au Comité de Crédit régional de l'Adie, qui étudie le dossier de façon collégiale et émet ou non un avis favorable au financement du projet,
- les critères de décision sont l'adéquation homme-projet, la capacité et la détermination de son promoteur, et le réalisme du projet (activité choisie et concurrence)
- le créateur est suivi pendant la durée de son prêt
- un service à la carte, gratuit pour le créateur et élaboré en fonction de ses besoins

Tous les crédits donnent lieu à un accompagnement individuel et professionnel sur les thématiques de l'aide dans les démarches administratives, la gestion et la comptabilité, le développement commercial et la bancarisation.

2) Dates et chiffres

- 1989 : création de l'Adie sur le modèle des « banques des pauvres »
- 1990 : 34 prêts accordés
- 2002 : l'Adie est agréée « Entreprise solidaire »
- 2004 : un amendement à la loi bancaire permet à l'Adie d'emprunter pour prêter
- 2005 : l'Adie est reconnue « d'utilité publique » et 6740 prêts sont accordés

3) Des résultats

- 35.000 entreprises financées depuis la création de l'Adie
- 42.000 emplois créés; soit 1,2 par entreprise
- Taux de remboursement des prêts Adie: 94 %
- Taux de pérennité des entreprises créées : 64 % sur 2 ans et 54 % sur 3 ans (taux identiques à ceux de la moyenne nationale pour la création d'entreprise individuelle)
- Taux d'insertion des personnes financées : 75 % à 3 ans (part des personnes soutenues par l'Adie qui sont sorties des dispositifs d'aide sociale

Mais aussi :

75 % des créateurs sont sortis des minima sociaux

20 % des créateurs aidés par l'Adie sont issus des quartiers

4) Soutenir l'Adie : devenir partenaire

En 2006 :

- 7.500 créations d'entreprise seront aidées par l'Adie
- 20.000.000 € seront prêtés en micro crédits (intérêt de 7% finançant en partie les coûts d'accompagnement)
- le budget de 17 millions d'euros, soit environ 2000 € par entreprise créée, sera rassemblé grâce à 1000 conventions avec l'État, l'Union Européenne, la Caisse des Dépôts, les Collectivités locales et des entreprises privées
- 34 prêts en 1990, 6740 en 2005 et plus de 7500 prévus en 2006

Mais cette forte croissance ne satisfait pas les besoins :

- près de 50.000 personnes contactent l'Adie chaque année : chômeurs, personnes au RMI, travailleurs indépendants...
- *une forte demande est identifiée dans les quartiers en difficulté* où la création d'activité est populaire (plus d'un jeune sur deux souhaite créer son entreprise – Adie/CIF/Ifop – mars 2006)

- Le marché potentiel de l'Adie est actuellement estimé à **30.000** prêts par an, soit 4 fois la réalisation prévue pour 2007.

Les micro crédits aux créateurs, soutenus par les banques partenaires de l'Adie, ne posent pas de problème de croissance en volume, par contre, le budget de l'Adie est insuffisant. *Face à la forte croissance des besoins, il nous faudrait rassembler 5 à 7 millions d'euros supplémentaires chaque année. Pour soutenir l'Adie dans sa mission, vous pouvez devenir partenaire afin d'accroître les possibilités d'accompagnement et, donc de création d'entreprises.*

5) Des aides concrètes possibles de la part des entreprises

- **Un soutien financier aux antennes et / ou aux fond propres**
- **prise en charge d'une partie du budget d'accompagnement.**

Chaque fraction de 2000 € du don permettra la création d'une entreprise au niveau national ou local (en fait, grâce à la réduction d'impôts de 60 %, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires), chaque création d'entreprise ne coûtera à l'entreprise que 800 €. Pour 100.000 € de don, 125 entreprises seront créées et plus de 150 personnes retrouveront une activité...)

- **l'apport de compétences / le partage d'expertise de votre personnel ou des retraités de votre entreprise au profit de l'Adie ou directement des créateurs.**
- **L'apport de service** (ex : formation)
- **La création de relais Adie.**

En échange l'Adie apporte :

- une **communication** autour de votre engagement solidaire contre l'exclusion : articles de presse, témoignages, logo, intégration dans le site web...
- une **information périodique** sur le résultat de notre partenariat (lettre d'information, évolution de l'Adie dans votre région, lien entre les entreprises créées et votre participation)

Pour en savoir plus : <http://www.adie.org/>

**TEMOIGNAGES D'ENTREPRISES
SOUTENANT LA CREATION
D'ACTIVITE**

INTERVENTION DE NABILA CHIBANE

BNP PARIBAS

(Chargée de mission)

BNP Paribas, dans le cadre du « projet banlieues » lancé en décembre 2005, a renforcé de façon importante son soutien à l'ADIE.

Ce renforcement est parti du constat que les banlieues sont confrontées à un fort chômage, qu'il existe dans certaines de celles-ci un vif sentiment d'exclusion, alors qu'il s'y trouve des jeunes et des moins jeunes qui ne demandent qu'à s'en sortir, en créant leur propre activité. Le **microcrédit** est un moyen de les aider à y parvenir et le professionnalisme de l'ADIE en ce domaine est incontestable et d'ailleurs incontesté.

1) Un soutien financier

BNP Paribas soutient l'ADIE depuis près de 15 ans, ce soutien s'étant développé au fil des ans avec notamment

- la mise en place de lignes de crédit (5 millions d'Euros actuellement)
- une participation à concurrence de 30% de la couverture du risque
- une contribution au financement des coûts d'accompagnement des structures mises en place.

BNP Paribas participe aux coûts d'accompagnement des créateurs à hauteur de 300 000 € en 2006 et 350 000 € 2007. Il s'agit d'une subvention mise à la disposition de l'ADIE pour permettre de couvrir les frais d'accompagnement du créateur.

2) Un partenariat bancaire

Par ailleurs, BNP Paribas a noué avec l'ADIE, fin 2004, un véritable partenariat bancaire destiné à faciliter l'accueil des créateurs dans ses agences.

Ce partenariat a été renforcé encore avec la mise en place en 2006 d'une offre bancaire, de niveau national, dédiée aux créateurs de micro entreprises soutenus par l'ADIE.

Cette offre propose à ces créateurs la gratuité pendant 6 mois du produit « esprit libre pro » qui regroupe les services bancaires nécessaires à leur activité professionnelle.

3) Un partenariat enrichi

Enfin, dans le cadre de son projet banlieues, BNP Paribas par le biais de sa fondation a engagé de nouvelles actions de partenariat avec l'ADIE :

- Valoriser au sein des équipes de BNP Paribas le volontariat des collaborateurs en appui aux équipes de l'ADIE - notamment auprès des futurs retraités - soit dans le cadre des comités de crédit, soit pour le suivi ou l'aide aux créateurs qui le désirent.
- Financer le développement de création d'activités dans les quartiers et, à ce titre, six ouvertures d'antennes sont financées par ce projet sur l'ensemble du territoire national en 2006 : Marseille, Rieux la Pape, Toulouse Grand Mirail Nord et 3 en banlieue parisienne (91.92.93). L'antenne de Marseille est la première antenne inaugurée dans le cadre de ce dispositif. (Lire communiqué de presse en cliquant [ICI](#)). Au total, ce nouveau soutien à l'ADIE va permettre la création de 700 nouvelles micro entreprises en banlieues.
- Créer un fonds de prêts d'honneur permettant d'apporter, en plus du micro crédit classique, une dotation en quasi-fonds propres
- Apporter les compétences de sa filiale Cetelem pour permettre le développement d'outil de gestion de risques lors de l'octroi des prêts aux nouveaux créateurs

Outre ce volet économique, le « projet banlieues » lancé par BNP Paribas en décembre 2005 comporte également 2 autres volets :

- Un volet pédagogique tout d'abord avec le soutien à l'accompagnement scolaire et le renforcement des liens déjà existants avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), qui, depuis 1991, entreprend de lutter contre les inégalités scolaires et culturelles dont sont l'objet les enfants des quartiers défavorisés
- Un soutien à des initiatives locales au travers de l'octroi de subventions (un budget annuel de 200.000 € est prévu à cet effet) pour permettre à des associations de quartier de développer l'activité économique, d'aider l'insertion des jeunes et de créer du lien social. Le thème général retenu pour ce volet concerne « l'intégration par le savoir

Ce programme d'ensemble vient compléter l'action de BNP Paribas qui recrute et emploie des collaborateurs qui vivent et travaillent dans la banlieue, qui en fréquentent les habitants, en connaissent les difficultés et les projets y compris professionnels.

C'est donc une volonté forte de manifester la responsabilité sociale d'une grande banque que d'aider à développer le tissu économique local grâce notamment à la création d'activité dans les banlieues.

INTERVENTION DE PHILIPPE THEVENIN

SCHNEIDER ELECTRIC

Directeur du développement local atlantique

Depuis 1994, Schneider Initiatives Emploi soutient ses collaborateurs qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise témoignant ainsi de sa volonté d'être actif pour l'emploi sur ses lieux d'implantation et de contribuer pleinement au développement économique local.

1) La conduite accompagnée des salariés

Schneider Initiatives Emploi intervient tout au long du projet :

- Fiabiliser l'adéquation homme /projet et le projet
- Aider à construire le projet sur le plan commercial, financier, juridique et technique, (Business plan)
- Apporter les appuis en compétences nécessaires directement ou par un réseau de partenaires.
- Accorder une aide financière et définition des modalités d'accompagnement.
- Suivre, pendant trois ans, et ce quelles que soient la taille et l'activité et de l'entreprise.
- Faciliter l'intégration d'alternants et l'embauche de salariés Schneider.
- Un processus clair et partagé

Une démarche confidentielle en 4 étapes :

- prise de contact
- dossier pertinence du projet
- dossier business plan
- passage en jury

Une attribution d'une subvention éventuellement remboursable sur trois ans

2) Des chiffres

- depuis 1994, 500 projets soutenus

- un taux de réussite de 85% sur 3 ans
- des emplois créés : 1,95 en moyenne

3) Communication interne sur la création d'activité

- Les journées Horizons / Forum Emploi
- Présentation aux salariés des opportunités et modalités de son parcours prof. en interne ou externe.
- Plan de formation dans le cadre du DIF
- Mise en place de stage devenir créateur d'entreprise/ Devenir Artisan / Gérer une association ...
- Convention Site, Engagement respectif sur le thème de développement durable dont le développement économique des territoires entre les usines et la Direction Développement Durable
- Annuaire des créateurs et Fiches dédiées

4) Communication Externe

- Groupe de Travail : Le Club des 9, Réseau Alizé & Entreprendre, IMS
- Réseau de partenaires: ECTI & EGEE, CRA (cédant et repreneur d'activité), Boutique de Gestion Personnel Schneider.

CONCLUSION

La création d'activité est un levier pour dynamiser l'emploi d'un territoire y compris dans le cas de création d'activité non pérenne. En effet, la création est un temps dans une vie et la pérennité n'est pas le seul critère de réussite d'une création d'activité. La majorité des créateurs qui cessent leur activité retournent vers l'emploi et 20% d'entre eux créent une nouvelle activité.

Ainsi, par son soutien à la création d'activité, l'entreprise concrétise sa volonté d'être un acteur actif de l'emploi sur son territoire et par là même sa responsabilité sociale tout en répondant à certains de ses enjeux. Ses moyens d'actions sont nombreux (apport financier, apport en compétences, volontariat de salariés, etc....) et doivent être adaptés à son activité, son organisation en fonction de ses enjeux. Pour cela, elle dispose de l'expertise de différents partenaires spécialisés : les réseaux de soutien à la création d'activité (ADIE, France Initiative Réseau, le Réseau des Boutiques de

Gestion, France Initiative) qui ont, depuis longtemps, prouvé leur rigueur et leur professionnalisme. En développant ces partenariats, les entreprises contribuent ainsi à cette forme innovante de dynamisation du tissu économique local et notamment dans les territoires sensibles.

Patricia CHARRIER, Responsable du Pôle Entreprises & Quartiers et **Hélène LOUBEYRE**, Responsable de projets Entreprises & Quartiers, concluent la réunion en remerciant l'ensemble des intervenants et des entreprises présentes. Elles précisent que cette thématique du soutien à la création d'activité fera l'objet d'une prochaine publication, le troisième numéro de la série « Repères pour Agir » du Pôle Entreprises et Quartiers, qui alternera témoignages d'entreprises, informations pratiques et mode d'emploi.